

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL JY MEYER (proc de E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL et G FANGIER) J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, C CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN (proc de P MAISONNEUVE), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE M CEYSSON, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 41
Procurations : 5
Votants : 46
Absents : 6

Date de convocation : 22/09/2021

Secrétaire de séance : C PASTRE

Absents : K ESSAYAR, D BERAL, B TEYSSIER, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNSLAGER.

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Aide à l'investissement des communes. Saint-Etienne-de-Fontbellon - Travaux de voirie communale - programme 2021.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint-Etienne-de-Fontbellon relatif aux travaux de voirie communale ;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 31 août 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de voirie communale - programme 2021 : place de l'Ancienne Ecole, chemin de la Brugière, chemin de la Ribeyrasse, chemin du Bosquet ainsi que diverses voies.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 49 745.10 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 99 490.20 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 49 745.10 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune Saint-Etienne-de-Fontbellon de 212 423 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 212 423 € (NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établira ensuite à 162 677.90€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 49 745.10 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie Saint-Etienne-de-Fontbellon pour financer les travaux de voirie - programme 2021 ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune Saint-Etienne-de-Fontbellon, initialement de 212 423 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 29 septembre 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210928-DEL28092021-0-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021